

#### **Hautes Terres Communauté**

Recu en

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Publié le 04/11/2025



ID: 015-200066637-20251104-2025\_DPRSDT\_329-AR

# Le 04 novembre 2025 DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-329

2.3 - Droit de préemption urbain

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

### Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Décision expresse de refus d'exercer le droit de préemption urbain – DIA.015.025.25.0008 – Albepierre-Bredons

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de Hautes Terres Communauté et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 211-1 à L. 211-7 et R. 213-4 à D. 213-13-4;

**Vu** la délibération n°2021CC-191 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-132 du Conseil communautaire en date du 04 juillet 2024 portant approbation de la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme d'Albepierre-Bredons ;

**Vu** la délibération n°2021CC-190 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant institution du droit de préemption urbain sur les communes de Murat, Albepierre-Bredons et Lavigerie ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 03 novembre 2025 ;

#### **DECIDE**

Article 1 : De refuser d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien désigné ci-dessous :



#### **Hautes Terres Communauté**

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le



Le 04 novembre 2025 ID: 015-200066637-20251104-2025\_DPRSDT\_329-AR DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-329

## 2.3 - Droit de préemption urbain

Date de dépôt au guichet (mairie)	13/10/2025	
Numéro d'enregistrement	DIA.015.025.25.0008	
Propriétaires du bien (vendeurs)		
Description du bien		
Adresse précise du bien	Auzolle Bas	
	15300 Albepierre-Bredons	
	Section et N°	Superficie
	ZM99	430 m²
Références cadastrales		m²
References cauastrales		m²
	Superficie totale	430 m²
Zonage du PLU		UB
Immeuble	Bâti sur terrain propre	
Nature des droits cédés	Pleine propriété	
Usage	Habitation	
Prix	93 000 €	
Prix / m² de terrain	216,28 /m²	
Acquéreurs		!
Signature de la DIA	13/10/2025	
Notaire ou autre mandataire	Office notarial GMT Murat	
Profession de l'acquéreur	autoentrepreneur	
Adresse de l'acquéreur	34150 GIGNAC	

Article 2 : La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME